

Cours numéro: 2.B.38 / BOD no 193 (05-05-2016)

**Standard CMAS de Plongée en grotte. Instructeur niveau 1
(Instructeur de plongée en grotte)**

1. But du programme de formation

- 1.1 Le cours de formation à la plongée en grotte N° 1 pour les Instructeurs a pour but d'initialiser les compétences et l'expérience à la plongée en grotte. A la suite de ce cours, ils auront les connaissances requises, les compétences et l'expérience leur permettant d'enseigner aussi bien en classe, qu'en piscine ou directement durant une session de plongée en grotte de niveau 1 et sous leur propre responsabilité. Ils pourront également agir en tant qu'assistants durant les cours de niveau 2 ou 3.

2. Classification

- 2.1 Le programme de formation du plongeur Instructeur en grotte N°1 est classé comme un programme de chef de groupe de niveau technique avancé.

3. Spécifications Instructeur et Assistant

- 3.1 La formation et la remise de diplôme seront planifiées et exécutées par un Instructeur CMAS diplômé niveau 3 de plongée en grotte et en actuelle activité d'enseignement (Instructeur du groupe de direction de la plongée en grotte).
- 3.2 Des Instructeurs de niveau 2, très expérimentés en matière de plongée en grotte (Instructeurs de plongée en grotte confirmés) et en cours d'activité de formation peuvent servir d'Assistants.

4. Les compétences d'un Instructeur CMAS de niveau 1 de plongée en grotte

- 4.1 Il peut se comporter en chef de plongée (guide) accompagnant d'autres plongeurs diplômés en plongée en grotte de tous niveaux, dans les zones adéquates.
- 4.2 La planification, l'organisation et l'exécution des cours de formation à la plongée en grotte de niveau 1, y compris en classe, en travail en milieu aquatique, en examen et en délivrance de diplôme, sont de sa propre responsabilité.
- 4.3 Il pourra également fournir une assistance durant les cours de plongée en grotte de niveau 2, les évaluations et les contrôles à un (1) Instructeur CMAS de plongée en grotte de niveau 2 (Plongeur en grotte confirmé) durant l'enseignement de ce dernier.
- 4.4 Enfin, durant les cours de formation à la plongée en grotte de niveau 3 (sauf en ce qui concerne l'examen), il pourra également fournir une assistance sous la supervision directe et le contrôle d'un minimum de deux (2) Instructeurs CMAS de plongée en grotte de niveau 2 (Plongeur en grotte confirmé) durant l'enseignement de ces derniers.

Manuel des Standards et Procédures CMAS Internationale de formation à la plongée

5. Conditions préalables à la participation au cours.

5.1 Conditions nécessaires pour être admis au cours

- 5.1.1 Avoir son diplôme d'Instructeur CMAS en exercice.
- 5.1.2 Avoir son diplôme de plongeur CMAS diplômé en plongée en grotte de niveau 3 ou son équivalent (par exemple : avoir suivi le cours complet de plongeur en grotte délivré par NACD/NSS ou le cours de pénétration en grotte CDAA (y compris les dolines de type 3) d'une durée d'au moins un an.
- 5.1.3 Un diplôme de premier secours et une certification CPR, délivrés par une organisation nationale reconnue.
- 5.1.4 Avoir les aptitudes nécessaires telles que définies dans le cours de compétences techniques CMAS.
- 5.1.5 Avoir réalisé au minimum dix (10) plongées en zone deux (2) et cinq (5) en zone 3 en tant que chef de plongée d'un groupe d'exploration.
- 5.1.6 Avoir passé avec succès l'examen d'entrée à la formation.

5.2 Conditions à remplir jusqu'à la fin des cours

- 5.2.1 Etre âgé d'au moins vingt (20) ans.
- 5.2.2 Avoir réalisé au moins un total de 300 plongées.
- 5.2.3 Avoir réalisé au moins cent (100) plongées en grottes dont :
 - 5.2.3.1 Trente plongées en zone 2
 - 5.2.3.2 Vingt plongées en zone 3 dont au moins cinq (5) à une profondeur de quarante (40) mètres.
 - 5.2.3.3 Dans au moins cinq grottes différentes.
- 5.2.4 Avoir participé à deux (2) cours complets de formation à la plongée en grotte de niveau 1.

5.3 Diplômes de spécialités recommandées :

- 5.3.1 Le cours CMAS de mélanges gazeux, ou équivalent.

5.4 Les diplômes de spécialités obligatoires :

- 5.4.1 Le diplôme CMAS de plongeur au Nitrox ou son équivalent
- 5.4.2 Le diplôme CMAS de compétences techniques ou son équivalent

5.5 Examen d'entrée (seulement si nécessaire)

- 5.5.1 Il se peut qu'un examen d'entrée s'avère nécessaire afin de vérifier que les candidats remplissent bien toutes les conditions en matière de compétences techniques, d'expérience pratique et de performance physique. Les candidats devront donc passer cet examen avec succès avant de pouvoir être admis au cours.

6. Conditions requises d'obtention du diplôme

- 6.1 Afin d'obtenir son diplôme d'Instructeur de plongée en grotte de niveau 1 (Instructeur en grotte niveau 1) le candidat devra :
 - 6.1.1 Avoir rempli toutes les formalités nécessaires à sa participation au programme de formation, telles que définies par les standards CMAS.
 - 6.1.2 Avoir réussi l'examen portant sur les sujets généraux et la compétence exigée par les standards CMAS.

Manuel des Standards et Procédures CMAS Internationale de formation à la plongée

- 6.1.3 Avoir passé avec succès les tests théoriques tels que définis par les standards CMAS.
- 6.1.4 Avoir passé avec succès les tests pratiques tels que définis par les standards CMAS.
- 6.1.5 Avoir passé avec succès le test d'enseignement en classe tel que défini par les standards.
- 6.1.6 Avoir passé avec succès le test d'enseignement pratique tel que défini par les standards.

7. Connaissances théoriques et compétences de plongée exigées

- 7.1 L'Instructeur devra recevoir une approbation de son enseignement théorique tel que défini par les standards de la CMAS.

8. Les paramètres de formation théorique

- 8.1 L'Instructeur de plongée en grotte de niveau 1 (Instructeur de plongée en grotte niveau 1) devra se conformer aux paramètres de formation théorique tels que définis par les standards de la CMAS

9. Les paramètres de la formation pratique

- 9.1 L'Instructeur de plongée en grotte de niveau 1 (Instructeur de plongée en grotte niveau 1) devra se conformer aux paramètres de formation pratique tels que définis par les standards de la CMAS

10. L'examen

10.1 Connaissances générales /niveau de compétences

- 10.1.1 L'élève devra démontrer à son examinateur avant remise de son diplôme, sa capacité à :
- 10.1.2 Avoir complètement assimilé et compris le système de formation CMAS à la plongée en grotte avec une attention toute particulière portée aux niveaux 1 et 2 des plongeurs en grotte.
- 10.1.3 Savoir enseigner et démontrer la totalité du cours théorique et pratique de la formation à la plongée en grotte du niveau 1, à la fois durant la classe, mais aussi en milieu ouvert (à terre ou dans l'eau) et également en zone 1.

10.2 Théorie

- 10.2.1 L'évaluation des connaissances théoriques est réalisée d'une façon continue durant toute la session de formation.

10.3 Les compétences pratiques de plongée en grotte

- 10.3.1 L'évaluation des compétences pratiques est réalisée de façon continue durant toute la session de formation.
- 10.3.2 Toutes les qualifications requises sont évaluées d'une façon répétitive durant le programme de formation. Le diplôme ne sera délivré au terme de la formation que si le candidat a passé avec succès l'ensemble des capacités exigées.

Manuel des Standards et Procédures CMAS Internationale de formation à la plongée

10.3.3 Le candidat instructeur de plongée en grotte de niveau 1 doit être capable de démontrer de façon parfaite toutes les manœuvres et exercices aux élèves en formation de plongée en grotte de niveau 1 et 2.

10.3.4 L'évaluation des compétences est réalisée par un (1) Instructeur de plongée en grotte de niveau 3, appartenant à la direction, à l'aide d'un formulaire standard d'évaluation.

10.4 Enseignement théorique en classe

10.4.1 Le candidat doit donner deux cours au minimum sous la supervision d'un (1) Instructeur de plongée en grotte de niveau 3, appartenant à la direction, à l'aide d'un formulaire standard d'évaluation.

10.5 Enseignement pratique

10.5.1 Le candidat doit donner deux cours au minimum sous la supervision d'un (1) Instructeur de plongée en grotte de niveau 3, appartenant à la direction.

11 Le diplôme

11.1 Après avoir passé avec succès les phases de sa formation, le participant sera récompensé par la remise d'une C- Carte d'Instructeur de plongée en grotte de niveau 1.

11.2 En regard des compétences demandées, le niveau de diplôme d'Instructeur de plongée en grotte de la CMAS correspond à celui d'Instructeur de plongée en grotte tel que défini par des organisations comme le NACD, le NSS ou le CDAA.

Remarque :

Dans le cas où un Instructeur de plongée en grotte possède une qualification CCR, il lui est possible de former un élève, possédant lui aussi une qualification CCR, à la plongée en grotte. Le cours de plongée en grotte est également ouvert à tout plongeur CCR, pour autant que l'Instructeur de plongée en grotte ait aussi cette qualification CCR. Il est enfin possible de suivre le cours avec différents modèles CCR.